

Délibération n° 2024/ 08  
*Personnel Communal : Augmentation de la durée de travail  
Adjoint technique (ménage école- Mairie- Salle des Fêtes- Salle Vany)*

Nombre de Conseillers

En exercice 11  
Présents 9  
Votants 9

L'an deux mil vingt - quatre  
le 7 mars à dix-neuf heures  
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge  
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 février 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MMS DELUCHE,  
CIBERT, MM. BONNAUD, REBEYRAT, PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENTS : MM. LEURS, CRUCHET.

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire.

**PERSONNEL COMMUNAL : AUGMENTATION de la DURÉE de TRAVAIL  
ADJOINT TECHNIQUE ( ménage école- Mairie- Salle des Fêtes- Salle Vany)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier la durée du temps de travail de l'Adjoint Technique en charge du ménage d'une partie de l'école- de la Mairie- de la salle des fêtes- de la salle Vany et de la médiathèque.

Jusqu'à présent, le temps de travail de ménage à la médiathèque était payé en heures complémentaires à cet agent avec remboursement du salaire chargé par la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche suite à signature d'une convention.

Cet équipement ayant été transféré à la Commune, les heures effectuées peuvent être intégrées à la durée de poste de l'agent.

La durée de travail hebdomadaire initiale 7.63 h serait augmentée à 8.34 h.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Décide d'augmenter la durée hebdomadaire de travail relative à l'emploi d'Adjoint Technique affectée au ménage de partie de l'école – de la Mairie- de la Salle des Fêtes – de la salle Vany et de la médiathèque- nouveau temps de travail hebdomadaire de l'agent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 : 8.34 h / 35<sup>ème</sup>
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.  
Transmis à la Sous-Préfecture  
Publié le 11 mars 2024

POUR EXRAIT CONFORME  
Nouic, le 11 mars 2024

Le Maire  
Serge NOUGIER

